

## Arrêté

### **OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise au titre de la promotion interne après réussite à examen professionnel**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE ;

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, et particulièrement l'article 6, 2<sup>e</sup> alinéa ;

**Considérant** les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

**VU** le tableau de classement,

**CONSIDERANT** que 55 quotas de recrutements sont satisfaits,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, les fonctionnaires désignés ci-après, avec effet au 01/07/2024 :

<b>LAIGLE Renaud</b>	<b>Syndicat des eaux du BRIVADOIS</b>
<b>RODIER Alexandre</b>	<b>Commune du PUY EN VELAY</b>

**ARTICLE 2** : La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et aux collectivités employeurs des agents concernés.

**ARTICLE 4** : Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly-Saint-Marcel, le 20 juin 2024,

**Le Président,  
Michel CHAPUIS**



**AR Prefecture**

043-284300027-20240620-202412-AR  
Reçu le 20/06/2024